

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020 à 20H00

COMPTE-RENDU

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Présents : DELORT Francis, VILLETTE Patricia, REIX Christophe, Patrick REYJAL, PAYEN Magali, GRANGER Sarah, PEZEYRE Valérie, PEYROUNY Bernadette.

Absents excusés : DE VRIES-MEIJER Margaretha, CHATARD François, FORTIN Gabriel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 25 juin 2020 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Election des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales

Mise en place du bureau électoral :

La séance est ouverte sous la présidence de Francis DELORT, le Maire.

Valérie PEZEYRE est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et constate que la condition de quorum est remplie. Il rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les 2 conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Sarah GRANGER et Christophe REIX, et les 2 conseillers municipaux les plus âgés, à savoir Bernadette PEYROUNY et Patrick REYJAL.

Mode de scrutin :

Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élu membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants. De ce fait, Margaretha DE VRIES-MEIJER ne pourra pas participer à cette élection.

Le Maire indique que conformément à l'article L.284 du Code Electoral, le Conseil Municipal doit élire 1 délégué et 3 suppléants pour la commune de Saint-Eloy-les-Tuileries.

Déroulement du scrutin :

Le Maire invite à procéder à l'**élection du délégué** au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, est invité à déposer son enveloppe de vote dans l'urne. Les bulletins de vote sont dépouillés par les 4 assesseurs.

Candidat au poste de délégué : Patricia VILLETTE

Votants : 8

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 8

Majorité absolue : 5

=> Patricia VILLETTE obtient 8 voix, est proclamée élue au 1^{er} tour en tant que déléguée et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire invite maintenant le conseil à procéder à **l'élection de 3 suppléants**.

Candidats aux postes de suppléants : Patrick REYJAL – Francis DELORT – Christophe REIX

Votants : 8

Nuls : 0

Blancs : 0

Exprimés : 8

Majorité absolue : 5

- ⇒ Patrick REYJAL obtient 8 voix, est proclamé élu au 1^{er} tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.
- ⇒ Francis DELORT obtient 8 voix, est proclamé élu au 1^{er} tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.
- ⇒ Christophe REIX obtient 8 voix, est proclamé élu au 1^{er} tour en tant que suppléant et a déclaré accepter le mandat.

Le Maire, la secrétaire et les membres du bureau sont invités à lire et à signer le procès-verbal avant transmission des résultats.

La séance est levée à 20h30.